

## DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS, LE RETOUR

# Quand la main tremble...

Une pétition de députés socialistes, publiée le 17 septembre, relance le débat sur l'urgence du vote des étrangers aux élections locales. Quitte à embarrasser le gouvernement et le président de la République, peu pressés de s'aventurer en terrain miné

**R**azzy par ci, Razzy par là. Il est partout, mais il n'est pas là. A Dijon, dans les couloirs des journées parlementaires socialistes, les premières depuis le retour de la gauche au pouvoir, un nom est sur toutes les lèvres. Razzy Hammadi, retenu à l'Assemblée par un débat en commission, n'a pas trouvé le temps de s'expliquer devant ses pairs, et beaucoup le regrettent amèrement. Le jeune député de Seine-Saint-Denis est une figure de la nouvelle génération socialiste. Il a conquis son premier mandat en juin dernier. Depuis, il ne loupe pas une occasion de ruer dans les brancards. Comme beaucoup des proches de Benoît Hamon, il s'oppose au traité budgétaire européen renégocié par François Hollande. Pour ne rien gâter, il est le principal rédacteur d'une pétition qui vient de faire la une du « Monde » et qui somme le gouvernement de respecter au plus vite la 50<sup>e</sup> proposition du programme présidentiel: celle qui prévoit d'accorder aux étrangers le droit de vote aux élections locales.

A Dijon, tout le monde râle. Ceux qui ont découvert le texte dans la

presse, avec la liste de ses 75 signataires. Ceux qui l'ont paraphé sans même l'avoir lu et qui découvrent, ébahis, l'usage qui en est fait. Ceux qui ne comprennent pas pourquoi on ne les a pas contactés. Ceux qui regrettent de ne pas être de la partie. Les plus sévères dans cette nouvelle controverse que personne n'avait vue venir et qui écorne un peu plus l'unité de la gauche sont les hiérarques socialistes. A l'Elysée, Hollande est dans une colère noire. Ayrault, une fois encore, a tapé du poing sur la table. « *Les cons* », a murmuré Valls. Tandis que les serre-files du groupe, Le Roux en tête, ont été chargés de rappeler aux impatients, aux turbulents et autres indisciplinés que les règles de la vie parlementaire ne sauraient être celles des assemblées générales de l'Unef.

Résultat des courses: une mise au point du Premier ministre, sur RTL: « *Je demanderai la préparation d'un projet de loi l'année prochaine [...]. Ensuite, il faudra vérifier qu'il y a une majorité pour le voter.* » Tout ça pour ça! Au terme de ce psychodrame éminemment socialiste, rien n'a véritablement avancé. La promesse

du candidat Hollande demeure un engagement présidentiel. L'objectif reste le même: permettre le vote des étrangers lors des municipales de 2014. La restriction prévue demeure identique: au moins cinq ans de résidence sur le sol français. Seules finalement ont été bousculées les conditions politiques d'une pareille réforme. Et c'est bien là le fond du problème.

Pour qu'elle soit adoptée, il faudra bien modifier la Constitution. Soit par la voie référendaire – mais les Français, qui y étaient favorables à 61% à la fin de 2011, s'y opposent aujourd'hui dans la même proportion! –, soit par la voie parlementaire. Mais, pour obtenir la majorité des trois cinquièmes requise lors d'une réunion du Congrès, qui rassemble députés et sénateurs, il faudra convaincre une bonne trentaine de parlementaires de droite ou du centre. Une paille! Quand Sarkozy, en 2008, s'est lancé dans pareille opération pour moderniser la pratique parlementaire et faire adopter un texte qui rejoignait pourtant de vieilles aspirations de la gauche, il n'a obtenu gain de cause que



RICHARD MCOULLAUD-MAXPPP

### Aux journées parlementaires de Dijon,

Valls a tenu à rappeler qu'il fut en 2010 le rapporteur d'une proposition de loi sur le droit de vote des étrangers. Histoire de faire taire ceux qui l'accusent de torpiller les promesses présidentielles...

d'extrême justesse, alors que ses marges de manœuvre étaient bien plus grandes que celles dont dispose aujourd'hui la nouvelle majorité.

Pour comprendre ce qui vient de se passer, sous les yeux stupéfaits d'une droite qui ne s'attendait guère à pareil cadeau – et qui a d'ailleurs immédiatement embrayé en lançant une contre-pétition destinée à couper l'herbe sous le pied à la surenchère lepéniste –, il faut plonger dans l'inconscient d'une gauche, socialiste en l'occurrence, toujours aussi mal à l'aise dans l'exercice concret du pouvoir. D'abord, il y a l'impatience, elle-

même ennemie de cette « durée », qui est pourtant l'alpha et l'oméga du hollandisme présidentiel. Une partie des députés vivent encore dans l'obsession de la rupture en cent jours, comme on disait autrefois. Pour eux, ce qui n'est pas fait tout de suite ne le sera jamais. Le destin du changement est de s'amenuiser au fil des jours. D'où l'impératif de taper vite et fort, tant qu'il en est encore temps, dans une vision du quinquennat profondément défaitiste. Pour expliquer leur initiative, Hammedi et ses potes ont pris prétexte du refus initial du gouvernement de leur

**A l'Élysée, Hollande est dans une colère noire. Ayrault, une fois encore, a tapé du poing sur la table. "Les cons", a murmuré Valls.**

confier un calendrier précis de cette réforme ô combien emblématique. Dans cette affaire, ils ont posé des principes sans vouloir reconnaître la nécessité d'un travail pédagogique, dont le rapport de la commission Jospin pourrait d'ailleurs très bien être la première étape.

L'autre présupposé de la « pétition des 75 » renvoie à l'histoire de cette réforme, jamais aboutie alors même qu'elle figurait dans les promesses de François Mitterrand en 1981. Trente ans déjà... Pour ne pas aller jusqu'au bout de ses engagements, maintes fois renouvelés, l'ancien ●●●

... président avait pris prétexte d'obstacles politiques liés à l'état de l'opinion et à la composition du Sénat. Plutôt que de forcer le destin, quitte à faire la démonstration de l'échec, il avait préféré jouer avec ce chiffon rouge agité sous le nez de la droite et qui, pour ne rien gêner, enfonçait un coin supplémentaire entre celle-ci et le Front national. Sur un mode moins cynique, le gouvernement Jospin, entre 1997 et 2002, n'avait pas fait preuve de plus d'efficacité. Cette fois encore, avec des arguments fondés. Après avoir fait voter la réforme, bon gré mal gré, par les députés, il avait préféré ne pas la transmettre au Sénat, alors dominé par la droite. Dans les cartons du jospinisme, il y avait aussi l'idée qu'une victoire lors de la présidentielle de 2002 allait peut-être ouvrir la voie à un référendum global sur la réforme de la vie politique. Le droit de vote des étrangers aux élections locales serait alors un élément parmi d'autres.

On en est encore là. D'où les turbulences socialistes. S'y ajoutent des éléments de contexte qui contribuent à « hystériser » un débat déjà passablement compliqué – notamment l'état d'esprit d'une faction de la majorité, qui bat tellement en retraite par rapport à ses ambitions initiales sur les plans économique et social qu'elle n'entend pas faire la moindre concession sur le plan sociétal. Une fois encore, on retrouve une complicité de fait entre l'aile gauche du PS et l'appareil écolo, alors que, sur ce sujet, Mélenchon et les élus communistes sont restés d'une remarquable discrétion. Autre nouveauté qui pèse sur les choix gouvernementaux : entre la droite et l'extrême-droite, quelque chose a changé en profondeur par rapport aux années Mitterrand-Jospin. « Jean Marie Le Pen d'un côté et le couple Chirac-Juppé de l'autre avaient dressé un mur entre leurs formations respectives », explique un proche socialiste. *Aujourd'hui, ce mur se fissure et, si l'on veut achever ce travail si dangereux pour la démocratie, il n'y a qu'à continuer à brandir nos vieilles bannières. Nous perdrons alors sur les deux tableaux. Le droit de vote des étrangers sera enterré, et nous serons balayés aux prochaines élections.*



En ce sens, les pétitionnaires pressés du groupe socialiste et les stratèges du gouvernement qui plaident pour la prudence et la pédagogie sont l'avversaire et l'envers d'une même contradiction. Les uns veulent la lever, quitte à échouer dans l'honneur. Les autres veulent la contourner, au risque de renoncer, au moindre coût. Les premiers n'imaginent pas qu'on puisse gagner une bataille, fût-elle parlementaire, en mettant son drapeau dans sa poche. Les seconds ne croient pas, d'expérience, que foncer tête la première dans un mur soit une preuve d'intelligence politique. Vieux débat que compliquent, par ailleurs, les réticences viscérales à l'égard de la procédure référendaire du président Hollande, ce grand brûlé de 2005, et les ambiguïtés du ministre de l'Intérieur, Manuel Valls.

Il y a dans la pétition Hammadi une indéniable dimension anti-Valls. Valls, ce droitier. Valls, qui recule, notamment sur le récépissé lors des contrôles d'identité. Valls, surtout, qui ose tout et dont la ligne politique, balayée lors de la primaire, réapparaît sans cesse depuis que l'intéressé s'est introduit, durant la campagne présidentielle, au cœur du hollandisme. En l'occurrence, les 75 voient à la fois juste et faux. Ils mesurent à leur vraie valeur les réticences du ministre de l'Intérieur à l'égard du droit de vote des étrangers aux élections locales, qui risque de nourrir, à ses yeux, les tentations communautaristes. Mais ils se trompent sur le rapport de force au sein du gouvernement, qui a contraint Valls, la semaine dernière, à protester de sa fidélité aux engagements présidentiels. Surtout, ils ne veulent pas

**Rassemblement pour le droit de vote des immigrés** aux élections locales organisé par Votation citoyenne devant le Sénat, en décembre 2011

comprendre que sa ligne, celle qu'il exprime mezza voce en privé, a au moins l'intérêt d'offrir à la gauche une position de retrait en cas de blocage au Parlement ou dans le pays.

Le retournement vallsien dans l'affaire d droit de vote est moins une trahison qu'une manière de reprendre le débat à la base, là où il bloque sans cesse : sur la question de la citoyenneté. Plutôt que de modifier la Constitution pour offrir aux étrangers un vote qui ne vaudra par ailleurs que pour les élections locales, le ministre de l'Intérieur estime qu'il serait préférable d'ouvrir plus largement les conditions d'acquisition de la nationalité française. Ce qui permettrait de ne pas attenter aux règles de l'égalité républicaines sans entrer dans des procédures constitutionnelles lourdes d'un point de vue symbolique et risquées sur le plan politique.

Dans le contexte actuel, que la pétition Hammadi a contribué à simplifier – ou à rendre un peu plus manichéen, c'est selon –, la voie esquissée par Valls n'a aucune chance d'aboutir à court terme. Il serait même étonnant qu'elle trouve davantage d'écho en haut lieu quand, dans un an, le gouvernement devra avancer à visage découvert. Toute la complexité politique de ce dossier se trouve là résumée, au-delà des jeux de rôle, des opérations médiatiques et des positionnements tactiques au sein d'une gauche qui a fait du droit de vote des étrangers à la fois un marqueur et un boulet. Elle a une ligne qui ressemble fort à une impasse. Et dispose d'une solution de remplacement qui suppose la démonstration préalable de son échec. Que choisir ?

FRANÇOIS BAZIN

#### LE JOURNAL DE LA SEMAINE POLITIQUE

Avec les éditorialistes, **Laurent Joffrin**, du « *Nouvel Observateur* », **Christophe Barbier**, de « *L'Express* », Chaque samedi à 8 h 40



## Les secrets de la pétition

L'idée a commencé à germer, fin juillet, dans les esprits d'un groupe de jeunes députés socialistes. Nouveaux venus à l'Assemblée, ils sont une vingtaine à avoir pris l'habitude de se rassembler. Razzy Hammadi, Nicolas Bays, Karine Berger, Mathieu Hanotin... : leurs noms ne sont encore guère connus. Venus de tous les courants du PS, ils entendent faire bouger les lignes tracées par leurs aînés. En cette veille de vacances parlementaires, ils font le tour des grands chefs à plumes, contactent le ministre des Relations avec le Parlement, le conseiller parlementaire de l'Élysée. Objectif : lever le voile sur le calendrier de l'Assemblée nationale. Une mesure



Razzy Hammadi

les intéresse au plus haut point : le droit de vote des étrangers aux élections locales. Or lesdites autorités égrènent les textes à faire adopter avant la fin de l'année, sans mentionner le cinquantième des soixante engagements de campagne de François Hollande. Elles se refusent également à leur donner des précisions pour

le calendrier de 2013. Rien que du classique, mais, pour ces jeunes élus, c'est un très mauvais signe. Dans les grandes villes, font-ils valoir, l'attente est grande, alors que les municipales de 2014 approchent à grands pas. Le fait qu'en privé Valls montre des réticences évidentes accroît leur inquiétude. Une stratégie est mise en place : prendre la parole publiquement avant que le ministre de l'Intérieur ne bouge. La forme sera une tribune, en forme de pétition, publiée dans la presse. A la mi-août, une première version est esquissée. A la plume, Razzy Hammadi, 33 ans, député de Seine-Saint-Denis. Le texte ne compte alors qu'une douzaine de signataires. Vient l'heure des envois aux camarades de l'Hémicycle. Le fichier des adresses est constitué à la main, d'où de nombreux ratés qui laissent croire aujourd'hui à certains que les pétitionnaires ont fait le tri parmi les députés. A la fin du mois d'août, le nombre de signataires a triplé. Le texte est prêt à être publié. Jusqu'à ce que Bruno LeRoux, averti de l'opération, y mette le holà. La méthode, selon le président du groupe PS, est plus que discutable. Mais comment bloquer un texte avec autant de soutiens ? Le Roux signale surtout que, dans une rentrée dominée par le « Hollande bashing », il y a sans doute mieux à faire que d'interpeller ainsi le président. D'où un nouveau délai de quinze jours qui permettra d'ailleurs de rallier trente autres députés. Le 13 septembre, « *Le Monde* », « *Libération* » et *Mediapart* sont contactés. Le quotidien du soir se montre le plus rapide. Pour que le coup soit parfait, la pétition est montée en une, avec en contrepoint une interview de Valls. Certains pétitionnaires diront, a posteriori, qu'ils ignoraient qu'un tel usage serait fait de leur signature. Le ministre regrettera, lui, de s'être laissé « instrumentaliser ». Le 17 septembre, « *Le Monde* » paraît avec son brûlot. On connaît la suite...

JULIEN MARTIN